

## Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 04/02/2019

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D. FROMILHAGUE, G. NICHOLLS, M. ALINS, C. AUZIAS, T. CHABEAUD, D. TARTERET, A-M. LAUTRE, K. RUSSEL

Absent : C. LEFEBVRE

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20H40

Monsieur le Maire donne lecture des résultats des élections municipales partielles et accueille les nouveaux élus : Thérèse Chabeaud, Didier Tarteret, Anne-Marie Lautré et Kate Russel

Le compte rendu du conseil municipal du 06/12/2018 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations

#### **1. Délégations de représentation de la municipalité dans les différentes instances :**

##### **Syndicat des eaux de la montagne noire :**

Titulaire : Claire Auzias ; Suppléant : Didier Tarteret

##### **SYADEN :**

Correspondant tempête : Daniel Autran ; suppléante : Claire Auzias

##### **Syndicat du Fresquel :**

Titulaire : Mélanie ALINS ; Suppléant : Gérald Nicholls

##### **Syndicat de la haute vallée (SIAH):**

Titulaire : Dominique Fromilhague ; Suppléante : Anne-Marie Lautré

##### **Commission des appels d'offre :**

Titulaires : Lefebvre Christian, Autran Daniel, Chabeaud Thérèse

Suppléants : Russel Kate, Lautré Anne-Marie, Tarteret Didier.

**Commissions internes au Conseil Municipal :** Au nombre de huit, M le Maire invite chaque conseiller à s'inscrire dans les commissions en fonction de leurs préférences. Le prochain conseil entérinera leurs compositions.

#### **2. DECI:**

La commune compte 4 poteaux d'incendie. Ceux-ci doivent être vérifiés tous les deux ans et désormais à la charge de la commune. M le Maire propose de confier cette charge à la société Véolia (qui a déjà la charge du réseau d'eau communal en DSP). Le coût de ce marché est de 52€HT par poteau, soit 249,60€ TTC

Acceptée à l'unanimité

#### **3. Travaux de voirie**

M le Maire expose la situation du chemin du Corry.

Ce chemin, dans sa partie goudronnée, est à la charge de la communauté de communes. Le passage de plus en plus important de véhicules et le manque d'évacuation des eaux de ruissellement provoquent la dégradation de ce chemin. La CCPLM a de son côté décidé de réparer ces dégâts et de créer un fossé sur le

côté droit (en allant vers le Corry) tout le long du chemin de la ferme au ruisseau en contrebas. Ces travaux seront à la charge de la CCPLM.

Ce chemin goudronné se poursuit par un chemin de service non goudronné. Il a longtemps été utilisé uniquement par des engins agricoles. Il est emprunté depuis cet été par les habitants d'une deuxième maison mise en location et d'un studio (également loué). Or ce chemin sert de collecteur des eaux venues de plus haut et chargées de limon. Cette situation rend le chemin boueux et peu praticable voire impraticable.

La municipalité a contacté l'entreprise Rescanières, chargée de la réfection du chemin goudronné pour étudier ensemble une solution. Nous avons également rencontré sur place le technicien voirie de la CCPLM.

La création d'un chemin carrossable sur les 90m nécessaires coûterait à la commune : 6768€TTC (5640€HT),

Le passage pour entrer dans la vigne (une autre entrée est possible plus haut sur le chemin) serait de 752€HT. La règle de la CCPLM qui est aussi la règle communale, est de facturer au propriétaire de la parcelle la buse et de prendre en charge sa pose.

L'évacuation des eaux et le raccordement au fossé qui doit être par la CCPLM serait de 2356€HT

Soit un total de 7996€00 HT (9255,60€TTC) sans compter l'entrée du champ.

Le passage du chemin (plus ou moins près des maisons, avec ou sans fossé,...) ainsi que son inclinaison sont débattus. L'appel à un géomètre afin de fixer définitivement l'implantation du chemin est acté. Les différentes solutions évoquées seront rediscutées quand des devis pour chaque solution seront établis.

Est ensuite évoqué le problème du camion de ramassage du tri et des O.M. Suite à l'impossibilité de faire faire demi-tour à ce véhicule dans des conditions de sécurité acceptables, les bacs à poubelles et à recyclage seront déplacés au croisement des routes D 623 et D 914. L'implantation définitive est à l'étude en concertation avec les services des routes du département.

### **Questions diverses :**

#### **Engagement hors-bilan du budget :**

Afin de préparer le budget, M le Maire propose les subventions demandées à la commune pour information (le vote n'interviendra que le jour de vote du budget)

Collège de Bram : 15€<sup>c</sup> par élève soit pour les 5 élèves : 75€

Association Barbe à Papa : 20€ par élève (le budget présenté par cette association n'étant pas équilibré, des explications seront demandées) pour les 6 élèves de la commune : 120€

ACCA : 450€

SPA (fourrière) :  $120 \times 0,91 = 109,20$  soit budgétisé 120€

Comité d'animation de Ferran: 1100€

Chemin photo : 300€ (l'association des chemins photos ayant fait une proposition à la commune de l'organisation d'un salon photographique à Ferran début juillet, une réunion aura lieu mercredi 8/2)

#### **Recensement :**

Les opérations de recensement et de saisie informatique se sont déroulées sans problème. Le résultat des opérations donne : 117 habitants (104 au dernier recensement). 77 logements sont recensés (52 habitations principales, 20 résidences secondaires, 5 vacants)

### **Présence gendarmerie de Belvèze :**

La présence d'une partie de la brigade de Limoux à la brigade de Belvèze du Razès dédiée aux communes du secteur a été confirmée. La gendarmerie est aussi opérationnelle pour toutes les fonctions.

### **Commission électorale :**

Les modalités ont changées. Le Maire doit dorénavant proposer les radiations et les inscriptions sur la liste électorale. La nouvelle commission statue ensuite sur ces opérations, sur les recours éventuels (si nécessaire) et vérifie la liste électorale.

Membres de la commission :

Au titre de la municipalité : Alins Mélanie, Auzias Claire

Au titre de la préfecture : Titulaire : Lautré Anne-marie ; Suppléante : Destreguil Agnès

Au titre du tribunal de grande instance : Titulaire : Pontié Gérard, Suppléante : Alvarez Hélène

Pour la prochaine élection, les personnes peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 inclus pour pouvoir voter et être inscrits sur la liste électorale de Ferran.

### **Tri sélectif :**

Les consignes de tri ont évoluées et beaucoup plus de produits et emballages plastiques sont désormais acceptés au tri sélectif (consulter les panonceaux apposés sur les bacs)

### **Préparation vente parcelle A93**

Une commission composée de M le Maire, C. Auzias et D. Tarteret est mise en place afin de régler les modalités préalable à la vente.

Il est 22h50, la séance du conseil municipal est levée.

Prochain conseil Municipal (n°2) le **mardi 9 avril 2019 à 20h30**

Le suivant(n°3) aura lieu le samedi 11 mai à 9h 30 (à confirmer).